

SYNDICAT de communes
Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble
 La Mairie - 1, le Bourg 23190 SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE
 Tél. 05 55 67 62 47 - mail : sibesse@orange.fr

Procès-verbal

Comité syndical du 26 juin 2023

L'an **deux mille vingt-trois**, le **vingt-six juin**, à **14 heures 30**, le comité syndical BELLEGARDE ET SAINT-SILVAIN ENSEMBLE, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la **salle de la mairie**, sous la présidence de **Monsieur Alain BUJADOUX, Président**.

Date de convocation : 22 juin 2023

Présents : Alain BUJADOUX, Jean-Pierre BONNAUD, Michèle ALOUCHY, Jean-Jacques BIGOURET

Absents :

Secrétaire de séance : Michèle ALOUCHY

N° d'ordre	N° de délibération	Objet	Vote		
			P	C	Abs
1		Approbation du procès-verbal	04	00	00

Aucune observation

Procès-verbal adopté à l'unanimité.

N° d'ordre	N° de délibération	Objet	Vote		
			P	C	Abs
2	13/2023	Subvention conseil Régional pour investissement mobilier et informatique	04	00	00

Monsieur le Président indique que, dans le cadre de l'appui aux projets des territoires ruraux, le Conseil Régional peut subventionner l'investissement pour l'achat du mobilier et de l'informatique du Centre de Santé Bellegarde et Saint Silvain Ensemble.

Il propose de solliciter une subvention de 10 000 € et rappelle que les investissements s'élèvent à :

- Mobilier : 19 924.82 € HT
- Informatique : 12 245.00 € HT

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Régional, pour un montant de 10 000.00 €.
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

Objet	Dépenses HT	Recettes
Achat mobilier et informatique	32 169.82 €	
Conseil régional - 31 %		10 000.00 €
Conseil Départemental - 47 %		15 000.00 €

DETR - 2 %		735.86 €
Autofinancement - 20%		6 433.96 €
Total	32 169.82 €	32 169.82 €

- **APPROUVE** son inscription au budget en section d'investissement
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces à intervenir

Questions diverses

- **Appel participations complémentaires des communes**

Le syndicat, afin de faire face aux dépenses liées au fonctionnement du centre de santé, va appeler les participations communales restantes à percevoir, à savoir 9 000 € pour chaque commune

La séance est levée à 15h00

Signatures

Le Président,
Alain BUJADOUX

La secrétaire,
Michèle ALOUCHY